

Plan d'action 2024-2025

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

- À l'école de la Ruche, Dominique-Savio et du Tournesol, la sécurité et le bien-être de tous est une de nos priorités. Une des orientations de notre projet éducatif en témoigne puisqu'elle consiste à favoriser le bien-être des élèves. Nous n'acceptons aucune forme de violence et d'intimidation. Nous croyons que nous avons tous un rôle à jouer pour y arriver. Les victimes et les témoins doivent dénoncer toute situation de violence et d'intimidation à un adulte.
- C'est important pour nous que tout le monde soit bien et que tous sachent que les mesures nécessaires seront prises pour gérer rapidement et efficacement tous actes qui entravent notre climat sain et sécuritaire. D'ailleurs, nous avons un comité « Climat scolaire » qui met au cœur de ses préoccupations le maintien de ce climat. Un nouveau système uniforme de gestion positive des comportements a été implanté dans nos écoles. Les élèves ont participé à l'élaboration de la matrice déclinant les comportements attendus dans différentes situations à l'école.

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

Portrait de la situation

- À la lumière de nos observations effectuées tout au long de l'année et après l'analyse du questionnaire mobilisation-CVI en mai dernier, nous constatons qu'il y a de belles améliorations au niveau de notre climat en général.
- Il est rassurant de savoir qu'une grande majorité des élèves répondants au sondage connaissent tous un adulte de l'école à qui parler en cas de problème.
- Néanmoins, il y a encore présence d'écarts de conduite en lien avec la violence physique et verbale. Les données recueillies orientent d'ailleurs nos prochaines actions puisque ces enjeux demeurent une priorité pour nous.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Priorités

- S'assurer qu'à l'échéance de notre projet éducatif, soit en juin 2027, la moyenne de l'engagement et de l'attachement au milieu des élèves sera d'au moins 91%, grâce aux mesures mises en place.
- Continuer de développer les compétences socio émotionnelles des élèves grâce à des ateliers et en utilisant le Programme Hors-Piste.
- Continuer de sensibiliser les élèves au civisme, à la politesse, à l'acceptation des différences et à l'ouverture aux autres.
- Consulter et impliquer davantage les élèves dans les réflexions et les prises de décision afin qu'ils comprennent bien les raisons à adopter de bons comportements.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Informers les parents sur le plan de lutte contre la violence et l'intimidation via le site web de l'école ;

Document explicatif dans l'agenda concernant le système de gestion positive des comportements et formulaire d'engagement à signer en début d'année ;

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Mise en place d'un système de gestion positive du comportement et réaliser des activités rassembleuses renforçant le sentiment d'appartenance et le climat de bien-être ;
- Proposer une offre de service complémentaire auprès des élèves (TES, psychoéducation) et s'assurer de l'arrimage des pratiques entre l'équipe-école;
- Créer un comité d'élèves (au 2^e et 3^e cycle) ;
- Demander l'aide d'élèves pour être « animateurs » aux récréations, par exemple ;
- Réaliser des ateliers d'habiletés sociales (Hors-piste et activités disponibles dans le Drive des écoles)
- Favoriser la modélisation, l'enseignement explicite des comportements attendus ;
- Prioriser les mesures de réparation, la prise de conscience et la responsabilisation des élèves;
- Surveillance accrue dans les endroit plus isolés (stationnement, supports à vélo, ...);
- Journées thématiques mensuelles choisies par les élèves (1^{er} cycle).

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

- Faire cesser la situation ;
- Vérifier l'état et assurer la sécurité des personnes impliquées ;
- Recueillir les informations pertinentes de la situation ;
- Rencontrer l'élève victime, l'instigateur et les témoins ;
- Orienter l'élève fautif vers les comportements attendus en lien avec la matrice des bons comportements ;
- Consigner et transmettre les informations (ex. : à la direction, à l'intervenant ciblé par l'école, Mozaïk, ÉVIO) ;
- Contacter les parents pour les informer de la situation et favoriser leur collaboration dans la recherche de solutions.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

- Impliquer les parents pour la mise en œuvre de stratégies et/ou mise en place d'un plan d'action ;
- Faire le suivi nécessaire pour éviter toute récurrence ;
- Appliquer les mesures de soutien et d'encadrement décrites dans le système de gestion positive des comportements ;
- Valoriser l'initiative de l'élève fautif en ce qui a trait aux gestes de réparations ;
- Outiller les élèves si d'autres situations similaires se produisent.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

- Encourager les élèves à aller voir une personne de confiance pour signaler la situation ;
- Pour les parents, utilisation du courriel de l'école, par téléphone ou en personne.

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

st@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

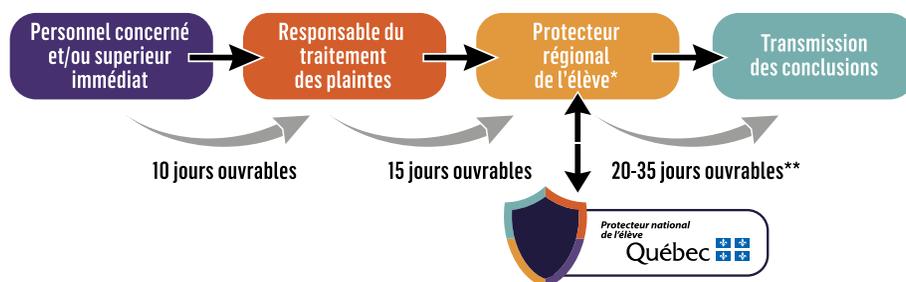
Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 2 juillet 2025

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2024-2025 ?

- Augmenter la moyenne de l'engagement et de l'attachement au milieu des élèves (juin 2023 : 87%). La cible pour juin 2027 est 91% ;
- Élaboration d'un système de gestion positive des comportements ;
- Outiller et développer les habiletés socio émotionnelles de nos élèves via des ateliers animés de concert par les enseignants et les éducatrices spécialisées ;
- Sensibiliser nos élèves au civisme et à la politesse, à l'acceptation des différences et à l'ouverture aux autres (respect des valeurs de nos écoles).

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Mise en place d'un système de gestion positive des comportements ;
- Implication des élèves afin de concevoir la matrice des comportements attendus dans divers contextes de la vie scolaire ;
- Implication des parents (de la Ruche) via le formulaire d'engagement en lien avec le nouveau système ;
- Arrimage des pratiques entre les différents intervenants et le service de garde ;
- Réalisation d'activités rassembleuses pour souligner les bons choix de comportements des élèves ;
- Expérimentation du Programme Hors-Piste dans des niveaux ciblés avec l'accompagnement des éducatrices spécialisées et de la psychoéducatrice.

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- Nous constatons qu'il y a de belles améliorations au niveau de notre climat en général à la suite à l'implantation en cours d'année du nouveau système de gestion positive des comportements ;
- Nous constatons une diminution significative des gestes de violence, surtout dans les moments moins structurés (récréations, service de garde) ;
- Les élèves de l'école savent à qui parler en cas de problème et se réfèrent rapidement à un adulte de confiance ;
- Nous observons un arrimage dans la compréhension et la mise sur pied du nouveau système de la part des intervenants de l'école.